



Indemiter journaliere non versée par l'employeur

Par **pasdechance1**, le **05/10/2015 à 16:02**

Bonjour voila je suis en arrêt maladie depuis 8 mois je reçois une indemnité de la sécurité social et de la complémentaire, le souci est le suivant: quand mon employeur reçoit mon indemnité de la complémentaire et qui doit me la verser, il me la verse le 28 de chaque mois. Si la complémentaire l'envoi le 28 comme cela c'est produit mon employeur me l'envoi le 28 du mois d'après et il ne veut pas me la verser avant, du coup mes factures ne passe pas et j'ai des frais bancaire que puis-je faire pour arrêter cet enfer? merci

Par **Visiteur**, le **05/10/2015 à 16:23**

Bonjour,
il me semble normal, logique que votre employeur vous reverse cette somme après et non avant l'avoir reçue lui même !? Si il fait ça avec tout ses employés c'est sa tréso à lui qui risque de ne pas apprécier !!

Par **P.M.**, le **05/10/2015 à 16:35**

Bonjour,
L'employeur vous verse donc indemnités journalières qu'il perçoit par subrogation et complémentaire au moment de la paie, s'il les a perçues entre temps, il faudrait voir s'il ne peut pas vous verser un acompte...

Par **pasdechance1**, le **05/10/2015 à 19:35**

J'ai effectivement demandé un acompte mais il m'a répondu que cela concerne les employés qui travail et qui sont en déplacement.
Grenouille, mon employeur a déjà reçu les indemnités mais après le 28 septembre, il ne veut pas me les verser avant le 28 octobre car il a déjà viré les paies. Donc pour ce mois-ci je n'ai pas reçu d'indemnités.

Par **P.M.**, le **05/10/2015** à **19:51**

Effectivement, pour l'acompte, c'est la règle qu'il correspond à du temps travaillé, mais d'autre part, le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi...

A vrai dire, je ne vois pas quel recours vous pourriez exercer...